

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de DORAT
Département du PUY DE DÔME

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 19h00, les membres du conseil municipal de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, maire.

Date de convocation: 17/06/2025.

Étaient présents: Mmes Monique CHOMETTE, Sylvie CLEMENCON, Yvette DA SILVA, Tiphaine FLORES, Florence HENRY, Arlette RELIER ; Mrs Thomas BARBAT, Thomas BARNERIAS, Pierre CABUT, Romain PIREYRE, Rémy SOLER, Nicolas VAUCHEL

Absents: Mme Éliane AUBERGER, M. Raymond CHEMISSER

Procurations: Éliane AUBERGER à Nicolas VAUCHEL
Raymond CHEMISSER à Romain PIREYRE

M. Rémy SOLER a été élu secrétaire de séance.

*Objet de la délibération:
n° 250623-07*

Autorisation de recrutement de personnels contractuels pour accroissement temporaire d'activité – Période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1^o,

Considérant que plusieurs services municipaux connaissent ponctuellement un accroissement d'activité nécessitant un renfort temporaire en personnel.

Considérant qu'il peut s'avérer nécessaire de recruter temporairement deux personnels tant en renfort à l'école pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services périscolaires et de restauration scolaire municipaux pour l'année scolaire 2025-2026 qu'en renfort au sein du service entretien des locaux afin de garantir les conditions d'hygiène et de sécurité dans les locaux municipaux et face à une intensification ponctuelle des besoins en nettoyage, notamment lors d'évènements, de travaux ou de période de fortes fréquentation.

Considérant qu'il peut s'avérer nécessaire de recruter temporairement un personnel en renfort pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'aménagement ou lors de pics d'activité saisonniers

Considérant qu'il peut s'avérer nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre du service administratif notamment lors de la mise à jour des archives, en période d'élection ou lors de surcharge liée à la gestion simultanée de dossiers prioritaires (comptabilité, état civil, urbanisme...).

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux les différents besoins en personnel dans les différents services.

Il propose d'autoriser le recrutement, selon les besoins temporaires, de personnels contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

AR Prefecture

063-216301382-20250623-DCM250623_07-DE
Reçu le 01/07/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le recrutement, selon les besoins temporaires qui seront identifiés pendant la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, de 4 personnels contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur les supports suivants :
- Service entretien des locaux et Ecole, 2 agents au plus en simultané à 35h00 hebdomadaire maximum. Leur rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux et déterminée selon l'expérience et le profil ;
- Service technique, 1 agent au plus à 35h00 hebdomadaire maximum. Sa rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux et déterminée selon l'expérience et le profil ;
- Secrétariat, 1 agent au plus à 35h00 hebdomadaire maximum. Sa rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux et déterminée selon l'expérience et le profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Votants: 14

Abstentions: 0

Pour: 14

Contre : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 24/06/2025.
Le maire,
Thomas BARNERIAS



Le secrétaire de séance,
Rémy SOLER

